

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2025

– Point 3a de l'ordre du jour –

Délibération 2025-12

Relative à l'adoption de la Stratégie 2025-2030 de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants, notamment l'article L. 1413-9 ainsi que les articles R 1413-1 et suivants et notamment l'article R.1413-12 du code de la santé publique,

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – d'adopter la Stratégie 2025-2030 de Santé publique France ;

Article 2 – La Directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 30 juillet 2025

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration